

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau  
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon  
du 22 janvier 2020 à Moustiers Sainte Marie**

**Présents :** Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Antoine FAURE : Aups ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Eliane BARREILLE : Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur ; Christiane PHILIBERT : Vinon sur Verdon ; Patricia BRUN : Moustiers Sainte Marie ; Danielle URQUIZAR : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

**Ont donné pouvoir :** Jean BACCI : Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur à Eliane BARREILLE ; Charles Antoine MORDELET (Aiguines) à Antoine FAURE ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou) à Michèle BIZOT GASTALDI ; Jean-François FERRACHAT (La Roque Esclapon) à Annick BATTESTI ; Nathalie PEREZ-LEROUX (conseil départemental du Var) à Hervé PHILIBERT ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 novembre 2019 à Saint Laurent du Verdon**

**2. Avis sur le projet de PLU arrêté de Saint-Jurs**

Le Conseil municipal de Saint-Jurs a prescrit la révision de son plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 21/03/2014 par délibération du 08/12/2016, afin de le mettre en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires récentes (loi Grenelle, loi ALUR et LAAF...) et d'autoriser de nouveaux projets d'aménagement sur la commune. En tant que personne publique associée à l'élaboration du PLU, le Bureau du Parc doit émettre un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique, dans un délai de 3 mois suivant la réception des documents.

Le projet de PLU de Saint-Jurs a été arrêté par délibération du Conseil municipal du 19/09/2019 et a été réceptionné par le Parc le 29/11/2019. Le Bureau du Parc est donc sollicité pour rendre un avis sur le projet de PLU de Saint-Jurs d'ici le 29/02/2020. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU avec la Charte du Parc.

A l'issue de sa présentation et des débats, les membres du Bureau à l'unanimité ont émis un avis réservé (Mme URQUIZAR n'ayant pas pris part au vote) qui ne pourra être favorable qu'aux deux conditions suivantes :

- que seule la construction de logements mitoyens en bordure de route soit autorisée et que la zone 1AUB en rupture avec la typologie de l'architecture locale soit retirée du projet de PLU ;
- que le règlement de la zone UP soit précisé pour s'assurer de la réalisation d'un projet qualitatif exclusivement dans l'emprise des ruines du château et qui s'inscrive harmonieusement dans la silhouette villageoise.

*Avis complet disponible sur demande*

**3. Avenant à la convention d'autorisation d'occupation temporaire agricole entre le GAEC Ferme de Fabrigoules, le Parc naturel régional du Verdon et le Conservatoire du littoral**

Les membres du Bureau approuvent l'avenant prolongeant de 2 mois la convention initiale, le temps de finaliser la nouvelle convention.

**4. Avenant à la convention d'autorisation d'occupation temporaire de la maison « Courbon »**

Les membres du Bureau approuvent l'avenant prolongeant de 2 mois la convention initiale, le temps de finaliser la nouvelle convention.

**5. Validation du calendrier des événements du Parc 1<sup>er</sup> semestre 2020**

Les membres du Bureau ont validé le calendrier du 1<sup>er</sup> semestre 2020 des rencontres/événements dédiées aux habitants du Parc

**6. Marché public : Travaux pour la restauration du Colostre - Lot n° 2 Terrassements et assimilés**

Les membres du Bureau décident de déclarer la procédure sans suite au motif d'une irrégularité de procédure et de relancer une nouvelle mise en concurrence.

**7. Convention de délégation du PI avec la CCAPV**

La concertation autour de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Verdon ayant acté l'organisation par délégation pour mettre en œuvre le volet « Prévention des Inondations » de la compétence, les membres du bureau ont validé la convention avec la CCAPV pour définir le contenu de la délégation, sa durée, et ses modalités d'exercice et de contrôle des missions concernées.

**8. Convention de mise à disposition d'un bureau avec la Commune de Saint-André les Alpes**

Les membres du Bureau valident la convention de mise à disposition de locaux temporaire avec la commune de Saint André, à titre gratuit, le temps de trouver un nouveau local.

**9. Avenant au contrat départemental de solidarité territoriale de la CCAPVSL**

Les membres du Bureau valident l'avenant au contrat de solidarité territoriale du département des Alpes de Haute Provence avec la CCAPVSL, qui liste un certain nombre d'opérations portées par le Parc du Verdon au titre de l'année 2020.

## 10. Contribution à la mise en œuvre opérationnelle du programme SMART Destination

Les membres du Bureau confirment l'engagement du Parc du Verdon dans la mise en œuvre opérationnel du programme d'actions SMART Destinations porté par l'ADT 04 et valident la prise en charge de sa part d'autofinancement du programme d'action pour un montant de 10 550 €.

## 11. Dossiers de demande de subvention – BUDGET PARC

Les membres du Bureau approuvent les opérations suivantes et leur plan de financement :

- Projet de « Valorisation du pastoralisme dans le Verdon au travers de l'itinéraire de randonnée de La Routo » - modification du plan de financement  
Coût : 34 891,57 € / Région PACA : 6 280,48 € / CD 04 : 6 280,48 € / FEADER : 18 841,44 € / Autofinancement : 3 489,17
- Etude d'incidence des prélèvements en eau sur les nappes et cours d'eau des bassins versants du Colostre et ravin de Notre-Dame et proposition de mesures de gestion  
Coût TTC : 100 000 € / Agence de l'Eau : 70 000 € / Conseil Régional : 10 000 € / Autofinancement : 20 000 €
- Actions pédagogiques scolaires : Cycle d'animations sur l'eau / Année scolaire : 2020-2021  
Coût TTC : 24 000 € / Agence de l'Eau : 16 800 € / Conseil Régional : 2 400 € / Autofinancement : 4 800 €
- Mise en œuvre du programme d'actions d'éducation à l'environnement et au territoire et de la mesure 100 du plan climat (programme éducation 2020/2021) – Modification du plan de financement  
Coût TTC : 62 500 € / Région : 50 000 € / Autofinancement : 12 500 €
- Transports de lycéens action mesure 100 du plan climat régional (année scolaire 2020-2021)  
Coût TTC : 7 000 € / Région : 7 000 €
- Réponse à l'appel à projet « Zéro plastique » lancé par l'ARPE et la Région-Sud : action 2020 « Dépollution des lacs réserves d'eau potable : embarcations et déchets abandonnés »  
Coût TTC : 59 150 € / Région : 47 320 € / Autofinancement : 11 830 €
- Dossier investissement – Matériels d'intervention pastorale du dispositif des bergers d'appui  
Coût total TTC : 3 840 € / Région : 2 560 € / Autofinancement : 640 €
- Actions pédagogiques scolaires : Cycle d'animations sur l'eau années scolaires : 2018-2019 et 2019-2020  
Scénario 1 : Coût TTC : 14 800 € / Agence de l'eau : 7 400 € / SCP : 4 440 € / autofinancement : 2 960 €  
Scénario 2 : Coût TTC : 14 800 € / Agence de l'eau : 7 400 € / Autofinancement : 7 400 €

## 12. Dossiers de demande de subvention – BUDGET GEMAPI

- Suivi scientifique de la restauration du Colostre - Site témoin et relevés avant travaux  
Coût TTC : 10 000 € / Agence de l'eau : 5 000 € / Autofinancement EPCI : 5 000 €
- Etude hydro-morphologique Pesquier/recluse à Castellane - Diagnostic et définition d'un programme d'actions  
Coût TTC : 130 000 € / Agence de l'eau : 91 000 € / Autofinancement EPCI : 39 000 €
- Plan de Gestion Stratégique des zones humides du bassin versant du Verdon d'actions 2016-2021  
Coût total TTC : 60 000 € / Agence de l'Eau : 42 000 € / Conseil Régional : 6 000 € / Autofinancement : 12 000 €
- Travaux d'entretien de la ripisylve – année 2020  
Sur le secteur du bas Verdon : Coût TTC : 75 000 € / Agence de l'Eau : 22 500 € / EDF : 3 977 € / Autofinancement : 48 523 €  
Sur le secteur Artuby-Jabron : Coût TTC : 77 800 € / Agence de l'Eau : 23 340 € / Autofinancement : 54 460 €  
Sur le secteur haut Verdon : Coût TTC : 15 000 € / Agence de l'Eau : 7 500 € / Autofinancement : 7 500 €

## 13. Point sur les différents appels à projets en cours sur les questions de biodiversité

Retour proposé aux élus sur les suites que le syndicat propose de donner (ou pas) à ces appels à projets évoqués lors du débat d'orientations budgétaires ou de la commission patrimoine naturel

## 14. Réédition du livre de Jacques Cru Histoire des Gorges du Verdon

Les membres du Bureau actent le principe d'intégrer cette réédition dans une réflexion plus globale sur la ligne éditoriale du Parc.

### 15. Adhésion au CNAS

Les membres du Bureau valident l'adhésion du Parc du Verdon au CNAS à titre individuel pour les agents qui en émettront le choix, plutôt que l'attribution des chèques cadeau de fin d'année. (Coût d'adhésion par personne : 204 €/an)

### 16. Adhésion à l'association Educ'Alpes

Les membres du Bureau approuvent l'adhésion du Parc du Verdon au réseau Educ'Alpes, à compter de l'année 2020 et pour un coût de 100 €/ an.

### 17. Programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV » - Phase 3 / Certificats d'économie d'énergie) - Usage du « pot commun » - 3<sup>ème</sup> acompte (solde)

Les membres du Bureau délibèrent comme suit sur la répartition du pot commun CEE / TEPCV – 3<sup>ème</sup> acompte :

- Sollicitation auprès de l'opérateur Vos Travaux Eco du versement du 3<sup>ème</sup> et dernier acompte de 21 380, 17 €
- Reversement à la CCAPV de la part de ce pot commun leur revenant à hauteur de 3761,66 € pour les actions menées sur son territoire et 2295,53 € pour les actions menées sur le territoire de recoupement, soit un total de 6057,19 €.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte Marie, le 29 janvier 2020

Le Président,  
Bernard CLAP

